

Commission de suivi de site
Pour l'établissement PRIMAGAZ

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
à Saint-Priest Taurion (87)
Jeudi 29 juin 2017 – 15 heures

Liste des participants

Collège Administration de l'État

Jérôme LABRO	Chef de bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique
Marion DELAIRE	DREAL Nouvelle Aquitaine
Vincent MOOG	Préfecture de la Haute-Vienne, SIDPC
Monsieur LAVOUTE	SDIS 87
Monsieur TURLE	SDIS 87

Collège des collectivités territoriales

Bernard DUPIN	Mairie de Saint-Priest Taurion
Didier TESCHER	Mairie de Rilhac-Rancon
Francis COUVIDOU	Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature
Isabelle BRIQUET	Conseil départemental Haute-Vienne

Collège Exploitant

Olivier THIOU	PRIMAGAZ
----------------------	----------

Collège Riverains

Yvan TRICART	Association Barrages
Jean-Paul DELAGE	Association Barrages

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 mai 2016
- Bilan d'activités du site des Bardys
- Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées sur le site
- Actualité du PPRT
- Questions diverses

Documents associés

- Présentation exploitant
- Présentation de l'inspectrice de l'environnement

15 h 10 – Début de la réunion

M. LABRO, Préfecture de la Haute-Vienne

Ouvre la réunion et dresse l'état des présents et excuse les absents.

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 mai 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Bilan d'activité du site des Bardys

M. THIOU, Primagaz

Explique que le site des Bardys est un dépôt de gaz de pétrole liquéfié (GPL). Une sphère de propane est présente sur site ainsi qu'un stockage de propane et butane en bouteilles. Sont effectués sur le site la réception par route des produits, le stockage sur site puis le remplissage de camions-citernes et le chargement de camions bouteilles.

M. TRICART, association Barrages

S'enquiert de l'évolution de l'activité depuis 2015.

M. THIOU, Primagaz

Répond que les tonnages de 2016 sont en baisse par rapport à 2015, avec 200 tonnes en vrac et 300 tonnes bouteilles de moins. Deux exploitants travaillent au sein du site. Ils sont formés ou bien recyclés annuellement à la sécurité des opérations de transfert de GPL et selon une fréquence biennale ou triennale à l'habilitation électrique, à l'astreinte, au feu réel, à la mise en œuvre du POI (plan de secours), au métier de pompiste. En 2016, différents investissements ont été réalisés dans le cadre de la réduction des risques, notamment l'installation de deux répéteurs au pont-basculé.

M. TRICART, association Barrages

S'enquiert de la part de l'investissement par rapport au chiffre d'affaires réalisé par le site.

M. THIOU, Primagaz

Répond qu'étant intégré dans un centre de coût, le site des Bardys ne génère pas de chiffre d'affaires spécifique. Il ne réclame pas non plus d'investissements lourds chaque année, les plus significatifs portant sur le groupe incendie, la détection gaz et flamme. Or ces dispositifs, peu utilisés, ont une longue durée de vie. De plus, le site des Bardys est mature. Le prochain investissement significatif concernera le processus de pesée des camions.

M. Thiou présente les plans et les exercices de secours. L'exercice POI à l'initiative de

l'exploitant est réalisé chaque année avec les pompiers. En 2016, s'y est adossé le PPI (plan particulier d'intervention) à l'initiative de la préfecture. Ce dernier a porté sur le thème d'un feu d'essieu sur un camion-citerne, exercice qui a montré que les processus mis en place ont globalement bien fonctionné, certains étant perfectibles. De plus, onze exercices internes ont été réalisés en 2016, à raison de un par mois.

M. Thiou ne déplore aucune mise en sécurité du site pour cette année sachant que celle-ci se déclenche notamment en cas de fuite de gaz supérieure à 50 % de la limite inférieure d'explosivité ou en cas de détection incendie ou d'activation d'un bouton d'alarme générale . Cette alerte conduit principalement à stopper toutes les opérations, à couper l'électricité alimentant les installations, à fermer les vannes du réseau gaz, et au démarrage des groupes incendie. La télésurveillance est alertée.

M. TRICART, Association barrages

Demande comment la SNCF est alertée.

M. THIOU, Primagaz

Répond que les exploitants s'en chargent, conformément au POI.

Aucun accident, incident ni incident mineur n'a été répertorié en 2016.

Six presque-accidents ont été recensés. Le bilan d'application du système de gestion de la sécurité fait état de trois pré-alarmes (20 % de la LIE) dues à un défaut de détecteur. En cas de récurrence de ce type de défauts, le fournisseur du matériel est sollicité. La détection et l'analyse des presque-accidents permettent d'améliorer la sécurité quant à l'exploitation du site.

M. TRICART, Association Barrages

Demande comment l'exploitant sait qu'il s'agit d'un défaut du détecteur.

M. THIOU, Primagaz

Répond qu'en cas de préalarme, l'exploitant effectue une levée de doute : il vérifie l'existence de fuites au moyen d'un détecteur de gaz portable .

Toutes les alarmes font l'objet d'un enregistrement de sorte que tous les événements et anomalies détectés sur le site sont identifiés et enregistrés.

Les autres presque-accidents ont porté :

- Sur un non-démarrage en automatique d'un groupe incendie ayant conduit au postage d'un gardien durant la nuit, le temps que la société de maintenance intervienne.
- Sur un défaut de report du GSM vers la télésurveillance
- Sur l'affichage d'un niveau très haut de sécurité dans la sphère, il s'agissait d'une fausse alarme due à un défaut de matériel.

M. Thiou commente le plan d'action national de prévention des risques pour les dix sites Primagaz classés en Seveso seuils haut et bas auquel est joint le plan d'actions local. Ce plan examine le bilan des actions en œuvre l'année précédente et présente leur état d'avancement. Il analyse les retours d'expérience basés sur les accidents, incidents et incidents mineurs de l'année 2016, ainsi définis selon un coefficient de gravité, et qui font l'objet d'actions correctives. Au total, les huit sites déplorent 3 incidents, 12 incidents mineurs et 75 presque-accidents. Les trois premiers concernent une intrusion dans un site, une fuite de GPL, un déraillement de wagon qui ont fait l'objet d'un retour d'expérience et d'un plan d'action préventive. Ces REX sont diffusés sur l'ensemble des sites potentiellement concernés par ce type d'événements. Les presque-accidents ont principalement porté sur les défauts des matériels (détecteurs et alarmes diverses) et les fuites dont la principale cause reste l'opération de remplissage de bouteilles (non réalisée aux Bardys).

Pour 2017, le plan d'actions porte sur les objectifs généraux suivants :

- l'évaluation de l'application de la PPAM et du SGS ;
- l'amélioration de la remontée et du traitement des événements sécurité ;

- l'amélioration du système de gestion sécurité suite aux remontées d'audits ;
- l'amélioration de la mesure des objectifs opérationnels pour chaque site ;
- le renforcement de la culture sécurité des exploitants ;
- le rapport d'étonnement sécurité dédié aux visiteurs ;

M. TRICART, Association barrages

Demande si les compétences des chauffeurs sont aussi contrôlées.

M. THIOU, Primagaz

Répond que les chauffeurs chargent et déchargent en libre-service. Ils ont été évalués, formés et habilités pour effectuer cette mission. Ils sont recyclés tous les trois ans. Des contrôles au poste sont également réalisés. Les chauffeurs travaillent pour des sociétés sous contrat avec Primagaz, sociétés soucieuses de recruter des chauffeurs de confiance.

M. LABRO, Préfecture de la Haute-Vienne

Demande si le prochain POI est d'ores et déjà planifié.

M. THIOU, Primagaz

N'en a pas connaissance, car cet exercice est à la main des exploitants et renouvelé chaque année. Il mentionne la tenue d'un audit interne et une inspection DREAL.

Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées sur le site

Mme DELAIRE, DREAL

Indique que la visite a eu lieu le 13 avril dernier. Elle a relevé une non-conformité et émis huit demandes. La non-conformité concernait l'absence de contrôle du temps de réponse des détecteurs gaz.

M. TRICART, Association Barrages

Souligne que les presque accidents évoqués ne sont pas rassurants sur la qualité des détecteurs et demande si ces derniers sont capables d'alerter en cas de défaut de la centrale.

M. THIOU, Primagaz

Assure que les détecteurs émettent une alerte à chaque dérive en positif ou en négatif. Tout défaut d'un détecteur est ainsi connu.

Mme DELAIRE, DREAL

Confirme que le site est d'autant plus sûr que les alertes sont émises même sans raison. Les huit demandes ont porté sur :

- un marquage au sol de la zone de stationnement des camions bouteilles ;
- le remplacement des quatre flip-flap ;
- l'apport de preuve du contrôle des installations électriques de la sphère et du poste de chargement/déchargement vis-à-vis du risque d'explosion ;
- la réalisation de nouvelles mesures de débit après l'installation de nouvelles rampes d'arrosage ;
- la mention des temps de réponse des mesures de maîtrise des risques (détection, automate et actionneur) sur leur fiche de vie ;
- le démantèlement des équipements ne servant plus, lors de la requalification de 2022 ;
- une réflexion sur la protection de la sphère et des équipements associés contre les risques d'agression externe ;
- la transmission des compléments à apporter à l'étude de dangers.

M. TRICART, Association Barrages

Souhaite savoir si les demandes sont suivies par la DREAL.

Mme DELAIRE, DREAL

Confirme que la visite de l'année suivante sert à vérifier la mise en œuvre des demandes exprimées l'année précédente.

Actualités du PPRT

Mme DELAIRE, DREAL

Indique que la zone SNCF sera totalement délaissée avec le déménagement prochain d'une personne, ce qui permettra de mettre le site en sécurité.

Rappelle que les cinq maisons d'habitation et le bâtiment à usage artisanal en zone B doivent faire l'objet de travaux prescrits. L'ordonnance de 2015 a étendu l'obligation des travaux à juin 2021. Les travaux seront financés à hauteur de 10 % de la valeur vénale du bien dans la limite de 20 000 euros avec le montage suivant : 40 % en crédit d'impôt, 25 % des collectivités territoriales, 25 % Primagaz et 10 % à la charge du propriétaire. Un opérateur a été choisi pour accompagner les riverains. Il viendra se présenter à eux à l'occasion d'une réunion publique qui se tiendra entre septembre et décembre.

M. TRICART, Association Barrages

Indique que les riverains ne doivent pas être amenés à payer l'intégralité des travaux et s'en faire rembourser 90 %. L'opérateur doit être capable de leur facturer uniquement 10 %.

Mme DELAIRE, DREAL

Répond que ce n'est pas possible, les financeurs ayant répondu défavorablement à la demande de la DREAL de faire l'avance des frais.

M. DELAGE, Association Barrages

S'en étonne, car les travaux d'isolement chez les particuliers sont payés par les collectivités qui n'ont que leur quote-part à régler.

M. DUPIN, Mairie de Saint-Priest Taurion

Signale qu'il avait été envisagé d'ouvrir un compte à la Caisse des Dépôts auquel chacun contribuerait. Il est compliqué de mobiliser des fonds pour payer des factures dont le montant n'est pas connu d'avance puisqu'il s'agit de travaux de rénovation. Il espère que l'opérateur pourra proposer une solution.

M. TRICART, Association Barrages

Assure que des artisans sont sans doute en mesure d'établir plusieurs factures s'adressant aux différents créanciers.

M. DUPIN, Mairie de Saint-Priest Taurion

N'en est pas certain. Il admet qu'il sera difficile de demander à un riverain de financer l'intégralité des travaux s'il ne doit en payer que 10 %.

M. TESCHER, Mairie de Rilhac-Rancon

Suggère la solution d'un crédit-relais intégrant les intérêts dans le coût de l'opération.

M. DELAGE, Association Barrages

Répond que cette suggestion a été formulée et refusée.

Mme DELAIRE, DREAL

Pense que l'opérateur sera de nature à faciliter l'articulation de ces différentes opérations.

M. DUPIN, Mairie de Saint-Priest Taurion

Estime que les intérêts sur les 2 000 euros restant à charge des riverains ne devraient pas être élevés.

M. DELAGE, Association Barrages

Dément ce scénario : les intérêts porteront sur un prêt de 10 000 euros, car les 9 000 euros restants sont restitués neuf mois plus tard par le biais du crédit d'impôt.

Mme DELAIRE, DREAL

- Donne lecture des missions qui seront confiées à l'opérateur.

Questions diverses

- Point relatif à la sécurité incendie autour du site.

M. DELAGE

Signale un feu survenu le 28 août face à l'entrée de Primagaz, dans le bois, dans une zone broussailleuse et peu entretenue. Les pompiers ont été contraints de passer par la voie ferrée pour accéder à la zone. Le feu a pris en soirée ce qui a occasionné une coupure de la ligne ferroviaire Paris-Toulouse durant trois heures alors qu'avec un accès direct, 45 minutes auraient suffi. Il conviendrait de créer un accès pompiers dans cette zone.

M. Delage renouvelle sa demande que l'arrière du site, le long de la réserve d'eau, soit déboisé et nettoyé afin de permettre l'accès d'un camion pompier.

M. DUPIN, Mairie Saint-Priest Taurion

Fait remarquer que les opérations demandées se dérouleraient hors du site, sur une propriété privée. Il ne manquera pas de relayer la demande au propriétaire qui fera probablement réaliser les travaux demandés, surtout s'ils permettent l'intervention du SDIS.

M. LABRO, Préfecture de la Haute-Vienne

S'enquiert de l'avis du SDIS 87 pour pouvoir intervenir sur cette zone.

M. LAVOUTE, SDIS 87

Estime qu'un camion peut intervenir pour peu que la végétation ne soit pas trop dense.

M. DUPIN, Mairie Saint-Priest Taurion

Déplore que la région ne se soit toujours pas acquittée de sa part pour l'achat du bâtiment de la SNCF. En revanche, le conseil départemental l'a payée ; M. DUPIN en remercie sa vice-présidente.

16 h 20 – Clôture de la réunion

Pour le Préfet
le ~~Directeur~~ Directeur de Préfecture.



Gérard JOUBERT

